

Volet biodiversité du SRADDT

# LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ ANCRÉE DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE

et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB)

Séance plénière  
24 octobre 2012



## Des engagements internationaux aux engagements français



### \* CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE – 8 au 19 octobre 2012 - Hyderabad

- Les pays développés doubleront d'ici 2015 leurs contributions - publiques comme privées - aux pays en voie de développement afin d'aider ces derniers à financer leurs programmes de préservation de la biodiversité.

### \* UNION EUROPEENNE

- 3 mai 2011 : communication, devenant résolution de la Commission (20 avril 2012) sur « notre *assurance-vie, notre capital naturel* » = stratégie de l'UE pour la biodiversité à horizons 2020 et 2050

### \* FRANCE

- Lois Grenelle de 2009 et 2010, instaurant la Trame Verte et Bleue et les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique
- 14 et 15 septembre 2012 : Conférence environnementale



Co-pilotage Etat Région  
Groupe scientifique, 4 ateliers avec  
plus de 400 acteurs

## SRCE-TVVB

- Etat des lieux de la biodiversité
- Actualisation de la TVVB
- Notion de bon état écologique
- Double entrée milieux + écopaysages
- Identification des actions prioritaires
- Description des outils et moyens mobilisables y compris juridiques : prise en compte du SRCE-TVVB dans documents planification et de la chaîne « Eviter, réduire, compenser »)

Pilotage Région  
Concertation du SRADDT

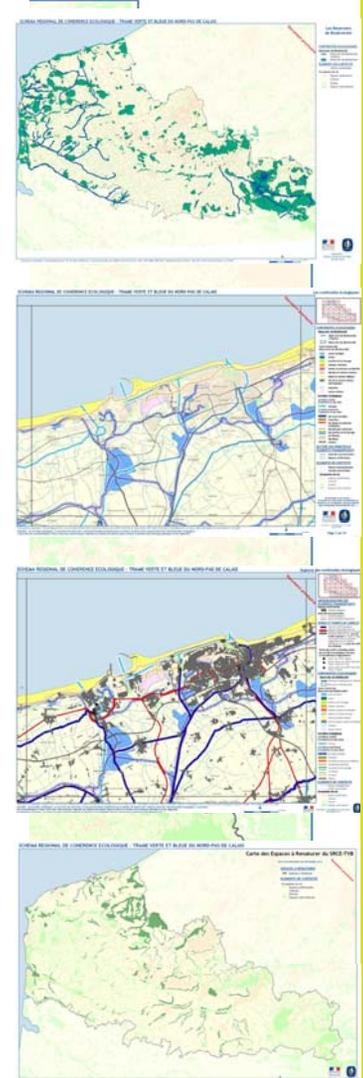
## Volet biodiversité du SRADDT – SRB

- Action sur l'ensemble de la matrice (urbaine, agricole)
- Approche par les services fournis par la nature -> « écosystèmes »
- Approche par espèces
- Des outils pour aller plus loin que les moyens juridiques : incitations, accompagnement...
- Gouvernance régionale et mobilisation -> écocitoyenneté
- Amélioration des connaissances (recherche, sciences participatives)
- Vision à l'horizon 2030

# Le SRCE-TVB - Objectifs et composantes

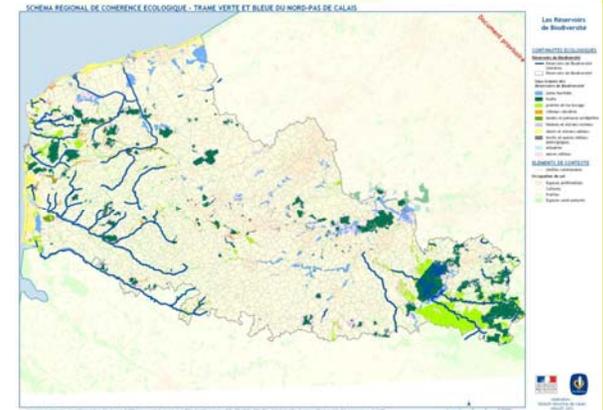
SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE - TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS DE CALAIS

- Objectifs législatifs
  - Identifier, préserver et remettre en bon état les **continuités écologiques** composées
    - **réservoirs de biodiversité**
    - **corridors écologiques** indispensables à la survie et au développement de la biodiversité.
  - Résorber les **points de conflit** entre éléments fragmentants et continuités écologiques
  - Se donner les moyens d'agir.
- Objectif spécifique à la région issu de la TVB
  - Restaurer la fonctionnalité écologique des **espaces à renaturer**



# Le SRCE-TVB - Une approche par milieux et par écopaysages

- Enjeux, objectifs et plans d'action déclinés par sous-trames ( $\approx$  milieux naturels) et par écopaysages
- Approche par **milieux naturels** : 10 « sous trames »
  - coteaux calcaires
  - zones humides
  - cours d'eau
  - prairies et le bocage
  - falaises et les estrans rocheux
  - dunes et les estrans sableux
  - terrils et autres milieux anthropiques
  - landes et les pelouses acidiphiles
  - forêts
  - estuaires
- Approche par **écopaysages**
  - Reprise du SRB-TVB 2006
  - Territorialisation des enjeux → meilleure appropriation à l'échelle locale



# Le SRCE-TVB - Stratégies et actions préconisées

- Objectifs
  - Objectif premier : restauration du **bon état écologique**
  - Déclinaison des étapes à construire par milieu : **éviter, réduire, compenser**
  - Déclinaison par écopaysage
- Actions préconisées
  - Restauration des **continuités écologiques** => actions
    - Déclinaison des actions par milieu
    - Déclinaison des actions par écopaysage
  - Actions en faveur des **espaces à renaturer**

> EXEMPLE DE FICHE ÉCOPAYSAGE : HAUT ARTOIS (ARTOIS OCCIDENTAL)

Niveau de priorité	Objectifs
I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une continuité forestière linéaire ou spatiale en reliant les grands massifs forestiers entre eux et avec ceux du Boulonnais et du Montreuillois.</li> <li>- Restaurer également des connexions écologiques isolées en direction de la Picardie et vers l'est de la région.</li> <li>- Préserver la spécificité des corridors fluviaux et améliorer leur fonctionnalité écologique.</li> <li>- Renforcer les corridors peloucaux reliant les pelouses boulonnaises aux pelouses du Haut Artois (axe Desvres - Lambres) et celles le long de la Ternoise et de la haute vallée de l'Austois.</li> <li>- Restaurer une continuité écologique avec les cotaux de Picardie.</li> <li>- Préserver et conforter les centres bocagères autour des villages de l'Artois, en particulier au niveau des corridors de prairies et de bocage.</li> <li>- Étendre et renforcer la protection des réservoirs de biodiversité.</li> </ul>
II	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le maillage écologique du territoire en s'appuyant sur le réseau de creuses et les autres éléments géomorphologiques typiques de cet écopaysage (rideaux et talus boisés ou non, vallées sèches notamment).</li> <li>- Préserver et restaurer les prairies et les zones humides non exploitées des vallées et renforcer le réseau de mares le long des corridors de zones humides...</li> </ul>
III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le réseau de sentiers existants d'un point de vue écologique, paysager et touristique.</li> <li>- Appuyer le développement de certaines activités de découverte de la nature sur le réseau de corridors, notamment peloucaux.</li> </ul>

## Les dunes et les estrans sableux

- **Priorité 1**
  - Soustraire impérativement les milieux dunaires à toutes velléités d'aménagement (infrastructures, urbanisation)
  - Maintenir le caractère oligotrophe des pannes et des pelouses
  - Recréer/restaurer des milieux ouverts
- **Priorité 2 :**
  - Limiter les opérations qui visent à fixer les dunes (boisements, plantation d'oyats notamment)
- **Priorité 3 :**
  - accompagner, là où cela est possible, de nouvelles dynamiques naturelles liées aux changements climatiques (acceptation des perturbations)

> EXEMPLE D'UNE FICHE ACTION PRIORITAIRE PAR ÉCOPAYSAGE - PLAINE DE LA SCARPE (EXTRAIT DE LA FICHE)

Niveau de priorité	Objectifs	Opérations envisageables d'impact positif sur les continuités écologiques	Opérations envisageables d'impacts négatifs sur les continuités écologiques
I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer les continuités de biodiversité, notamment en permettant ou en rétablissant le maillage bocager le long des corridors de zones humides et d'espaces boisés existants.</li> <li>- Favoriser la connectivité bocagère entre la Haie de Marchiennes, le complexe forestier de la Vallée de la Scarpe et les autres massifs forestiers de la plaine de la Scarpe (Bosquet de la Vallée, Bois de la Vallée, ...)</li> <li>- L.1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des connexions biologiques le long de l'A1, en particulier dans le secteur forestier</li> <li>- Améliorer le qualité de l'eau des cours d'eau, en particulier ceux présentant des connexions biologiques importantes pour les espèces de biodiversité</li> <li>- Créer des espaces à recréation de zones humides le long des axes reliant les différentes zones humides et favoriser leur végétation dans les secteurs d'interface</li> <li>- Créer de nouveaux espaces boisés dans les espaces existants, entre les massifs existants, tout en veillant à préserver les habitats d'intérêt patrimonial et les milieux à ne pas toucher</li> <li>- Renforcer le maillage bocager par des haies vives dans les secteurs difficiles à bocager</li> <li>- L.1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boisement en zones inondables</li> <li>- Création de nouveaux plans d'eau et de cours de char en zones inondables et bocagères à préserver</li> <li>- Plantations en zones inondables d'espèces patrimoniales locales</li> <li>- L.1</li> </ul>
II	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'effet fragmentant des parcelles boisées de communisme occupant les corridors écologiques</li> <li>- Améliorer la franchissabilité des caisses par les espèces à déplacement terrestre</li> <li>- L.1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à assurer le déplacement de la faune terrestre par des aménagements adaptés (à la restauration de milieux de circulation dans les zones de corridors écologiques) avant ou pendant la mise en œuvre des opérations de travaux</li> <li>- L.1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle implantation de haies de char sur le domaine public maritime</li> <li>- L.1</li> </ul>
III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les initiatives portant sur des actions complémentaires renforçant le réseau écologique</li> <li>- L.1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des circuits économiques basés sur l'exploitation des ressources renouvelables de leur bois, prairies, ... en incluant notamment les collectivités à culture des territoires</li> <li>- Favoriser l'information du public sur le patrimoine naturel et culturel du Parc Naturel Régional</li> <li>- L.1</li> </ul>	

### Les dunes et les estrans sableux

#### ■ **Priorité 1**

- Soustraire impérativement les milieux dunaires à toutes velléités d'aménagement (infrastructures, urbanisation)
- Maintenir le caractère oligotrophe des pannes et des pelouses
- Recréer/restaurer des milieux ouverts

#### ■ **Priorité 2 :**

- Limiter les opérations qui visent à fixer les dunes (boisements, plantation d'oyats notamment)

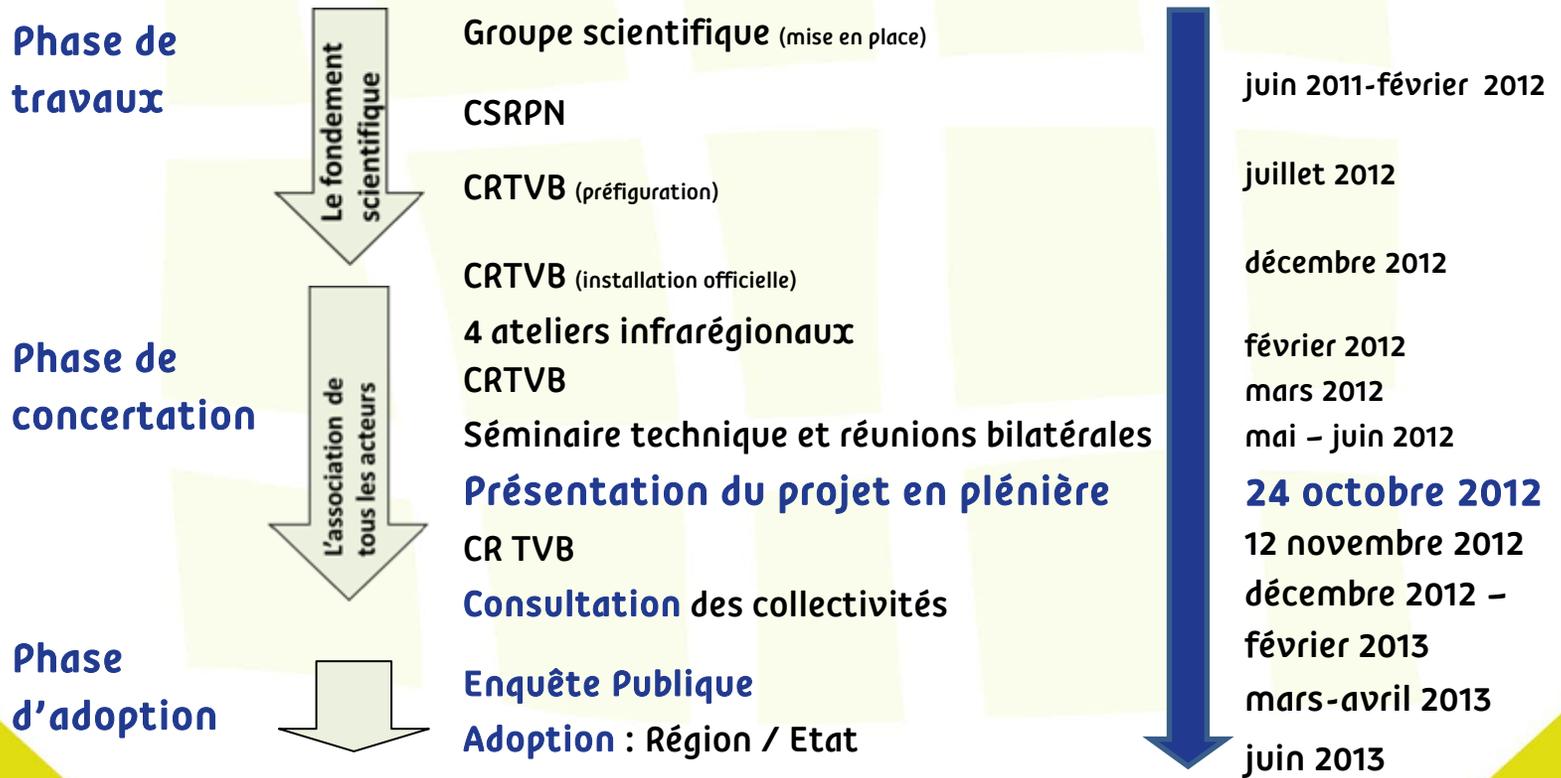
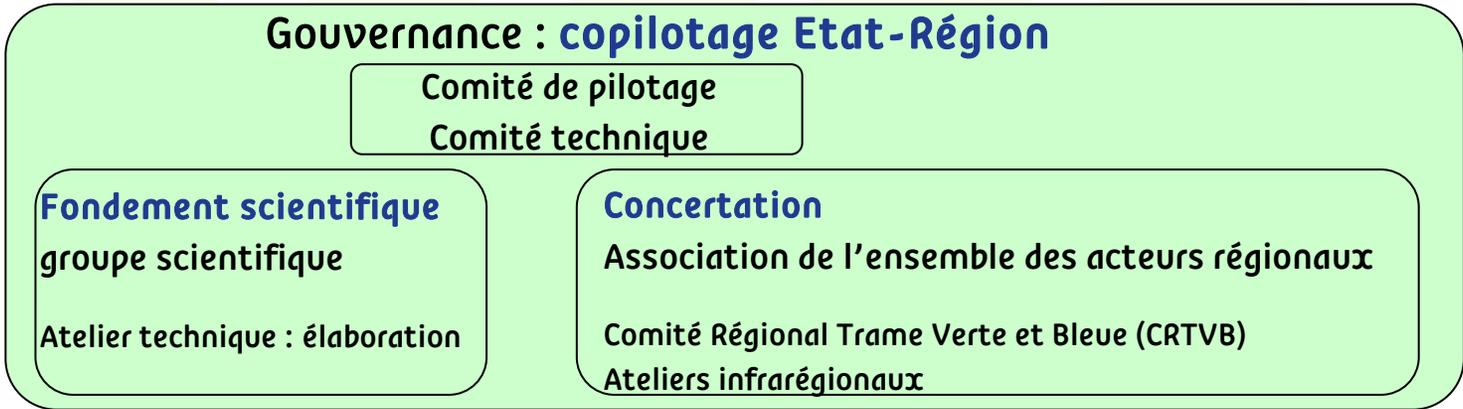
#### ■ **Priorité 3 :**

- accompagner, là ou cela est possible, de nouvelles dynamiques naturelles liées aux changements climatiques (acceptation des perturbations)

# Le SRCE-TVB - Outils et moyens mobilisables

- **Mesures de protection réglementaires** : activées par l'État, activées de manière volontaire par les collectivités locales
- **Stratégies nationales et régionales** : stratégie nationale de la biodiversité, stratégie régionale de la biodiversité-TVB - volet du SRADDT, DRA « maîtrise de la périurbanisation » et DRA « Trame verte et bleue »
- **Niveau pré-opérationnel** : documents d'aménagement et de planification (chartes de PNR, documents d'urbanisme : SCoT, PLU, PLUI...) : **prise en compte** du SRCE-TVB
- **Niveau opérationnel** : contractualisation, accompagnement, dispositifs financiers

# SRCE-TV B – Procédure et calendrier





**Dépasser le cadre législatif actuel**

**Ouvrir une perspective à 20 ans,  
région pionnière**

## **5 idées clés**

- **Un objectif : reconquête et restauration**
  - **des milieux naturels (TVB) et de la matrice**
  - **des espèces**
- **Affirmation d'une gouvernance renouvelée, Région « chef de file », participation des habitants (écocitoyenneté), des territoires acteurs**
- **Une clef d'entrée majeure : les services fournis par les écosystèmes**
- **Exemplarité régionale avec l'examen des politiques régionales à l'aune de la biodiversité**
- **Visibilité de l'action régionale (uicn)**

## Un document en 4 parties

1. Etat des lieux
2. Les enjeux régionaux de préservation des services fournis par les écosystèmes
3. Améliorer et conserver les services écosytémiques
4. Agir ensemble pour la biodiversité

Avec une déclinaison par objectifs stratégiques et opérationnels selon les recommandations de l'UICN

**Objectif stratégique 1**  
Restaurer les services grâce à la TVB

**Objectif stratégique 2**  
Accélérer la recolonisation des milieux

**Objectif stratégique 3**  
Soutenir la recherche, la connaissance et la formation

**Objectifs stratégiques 4 et 5**  
Agir ensemble pour la biodiversité, avec les habitants et l'ensemble des acteurs, dans une gouvernance adaptée

## De quoi parle-t-on ?

### « Les bénéfices que l'homme obtient des écosystèmes »

(Millénium Ecosystem Assessment 2001 - 2005)

#### 43 services classés en 3 familles

- **Approvisionnement** (eau douce, nourriture, matériaux ...)
- **Régulation** (climat, qualité de l'air, de l'eau, maladie ...)
- **Biens immatériels** (loisirs, culture ...)

## Evaluation économique et non marchande



RÉGION  
Nord-Pas de Calais

# Services fournis : exemple des zones humides (35 000 ha)

## Zones humides :



## 1ère étape : les identifier

Approvisionnement en nourriture (élevage)

Habitats d'espèces (oiseaux, insectes, amphibiens...)

Habitats pour préserver la diversité génétique

Approvisionnement en eau douce (épuration)

Régulation de l'érosion (par rétention)

Régulation d'évènements violents (crues, inondations)

Biens immatériels : Loisir, esthétique, etc.



des services réels évaluables

## 2<sup>ème</sup> étape : les évaluer

**Exemple Agence de l'eau : évaluation des services rendus par les zones humides dans le bassin Artois Picardie**

- **A retenir : 1 ha de zone humide, c'est...**
  - **1400 € de chiffres d'affaires** (agriculture et filière bois)
  - **2000 € de coûts évités** (inondations, soutien des débits...)
  - **1900 € d'usage de loisirs et de tourisme** (chasse, pêche...)

**Soit 5 300 € par an et par ha**

Usages, services rendus, usages de loisirs par ha de zh, € par an arrondis	Sensée	Guines	P. d'Aires	Marais Pourri	Somme	Authie (p.m.)
Rappel : surface de zh prise en compte (ha)	2 868	1 059	121	117	16 500	2 200
Agriculture (chiffre d'affaires)	1 000	700	1 800	800	900	?
Populiculture (chiffre d'affaires)	400	-	a	300	400	500
Inondations (coûts évités)	?	-	700	1 200	-	?
Soutien des débits (coûts évités)	1 000	-	-	-	-	-
AEP (coûts évités)	1 000	-	-	-	360	-
<b>Total services rendus hydrologiques évalués</b>	<b>2 000</b>	<b>-</b>	<b>700</b>	<b>1 200</b>	<b>360</b>	<b>20</b>
Chasse (dépenses)	800	500	-	3 500	200	30
Pêche (dépenses)	600	-	-	-	400	60
Tourisme (dépenses)	500	-	-	-	130	200
Canot kayak (dépenses)	?	a	a	a	50	-
Randonnée (dépenses)	?	10	-	70	-	?
Navigation (dépenses)	15	-	-	-	7	-
<b>Total usages de loisirs évalués</b>	<b>1 900</b>	<b>510</b>	<b>-</b>	<b>3 600</b>	<b>790</b>	<b>290</b>
CO2 (intérêts annuels d'un capital équivalent, valeur sur le marché du carbone)	-	500	-	-	600	?
Non marchand (consentement à payer)	350	2 000	1 200	2 400	300	370



RÉGION  
Nord-Pas de Calais

## Exemple : objectif stratégique 2

### Accélérer la recolonisation écologique des milieux

#### Milieux de la matrice (urbaine, agricole) et espèces « ordinaires »

- En recréant des espaces naturels (Plan forêt)
- En requalifiant l'ensemble de la matrice par les « espaces à renaturer » et des actions spécifiques selon les milieux
  - Agricole : agriculture biologique ...
  - Urbain : urbanisme végétal, espaces boisés urbains, réduire la pollution lumineuse ...



- Sols : études de la biodiversité des sols, diagnostic partagé avec le monde agricole
- Infrastructures (fragmentations) : écoducs, renaturer les abords des linéaires

- **Avec les habitants (Objectif stratégique 4)**



Conseil régional Nord-Pas de Calais  
stratégie régionale d'écocitoyenneté  
tout au long de la vie

- **Avec l'ensemble des acteurs,  
autour d'une gouvernance  
adaptée (Objectif stratégique 5)**

- **Consultation puis enquête publique du SRCE-TV B => adoption fin 1<sup>er</sup> semestre 2013**

- **Mise en concertation du volet Biodiversité dans le cadre de la concertation du SRADDT**

- des rencontres infra-régionales
- une journée régionale avec les acteurs territoriaux et régionaux

**avant l'adoption (fin 1<sup>er</sup> semestre 2013)**